



L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	05/12/2025
Date d’Affichage	05/12/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	10

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUÇ.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mme Sylvie COUPE

Mr Christian LAN

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

N°186-2025

Rapport d'activités 2024 du SDE 35

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'électrification départemental, il comprend :

- La présentation des commissions thématiques
- Les faits marquants 2024 : photovoltaïque, ombrières...
- Les différentes missions : réduire les consommations énergétiques, améliorer l'efficacité énergétique, développer la relation aux usagers, mutualiser les moyens et les expériences, assurer le contrôle de la concession et le développement des moyens généraux.

Monsieur le Maire rappelle que les marchés concernant la fourniture des appareils d'éclairage sont de trop courte durée. En effet, cette situation ne permet pas aux élus de garder le même modèle pendant tout le mandat.

Les élus demandent que le Syndicat se charge d'améliorer le réseau électrique alimentant la commune dans les plus brefs délais (coupures fréquentes) ...

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20251210-D186_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport du SDE 35 en tenant compte des observations
- **DE POUVOIR CONSERVER** dans la mesure du possible, le même modèle d'appareil d'éclairage pendant la durée du mandat
- **DE DEMANDER** l'amélioration de distribution de l'électricité car de nombreuses coupures impactent nos habitants, nos entreprises et nos services
-

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le